

## **Conférence de presse - Lundi 22 septembre 2014 à 14h La transition énergétique est une chance, saisissons-la !**



Le projet de loi sur la transition énergétique sera débattu en commission à l'Assemblée nationale à partir du 24 septembre. Nous, syndicats de salariés, collectivités locales, entreprises impliquées dans les services énergétiques, associations citoyennes, individus engagés pour le changement, nous sommes déterminés, au delà de la spécificité de nos attentes respectives, à œuvrer ensemble et sans attendre pour une transition énergétique ambitieuse.

Nous présenterons dans cette conférence de presse l'originalité de notre collectif et de notre démarche, ainsi que les mesures clés que nous attendons dans la future loi.

**CESE, salle 245  
1, avenue d'Iéna 75016 Paris**



## La transition énergétique est une chance, saisissons-la !

À l'heure où le travail parlementaire démarre sur le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte, un collectif inédit d'acteurs engagés pour la transition demande aux députés d'adopter des mesures ambitieuses.

Fédérations professionnelles et entreprises, ONG, collectivités, syndicats, nous partageons la même volonté de construire un meilleur avenir énergétique pour la France. Alors que nous ne sommes pas habitués à nous côtoyer, notre volonté commune nous a conduits à nous rassembler dans le collectif des Acteurs en transition énergétique. Notre diversité est notre richesse, mais aussi notre force puisqu'ensemble nous représentons :

- 1 million d'emplois dans nos entreprises
- 700 000 membres associatifs dans nos ONG
- 1,2 million d'adhérents dans nos syndicats
- 600 collectivités
- Des centaines d'initiatives à travers les territoires

Ensemble, nous portons 5 demandes essentielles à la construction d'une véritable transition énergétique.

1. Développer la mobilité durable pour un air et un climat plus sain
2. Anticiper et sécuriser les transitions professionnelles engendrées ou accélérées par la transition énergétique en facilitant l'orientation vers les activités et métiers porteurs
3. Combattre la précarité énergétique pour réduire les inégalités et l'exclusion sociale
4. Permettre l'initiative dans les territoires afin de localiser la valeur ajoutée, les emplois et l'innovation développée par nos milliers d'ingénieurs
5. Expérimenter le tiers financement pour la relance de l'investissement dans la rénovation énergétique

*« De nombreuses initiatives sont déjà en œuvre pour impulser la transformation du système énergétique sur les territoires créant une voie de sortie de la crise dans laquelle nous ne voulons pas nous laisser enfermés. »* Indique Bruno Rebelle, ex-membre du comité de pilotage du Débat national sur la transition énergétique et Directeur général de Transitions.

*« Les initiatives des membres du collectif ont déjà engagé la transition énergétique dans les territoires en France, dans les territoires outre marins et à travers le monde pour les industriels de l'efficacité énergétique. Aujourd'hui nous avons besoin que les parlementaires donnent à nos entreprises les moyens d'en faire plus et de montrer tout notre savoir-faire en production d'énergie renouvelable, en stockage de l'énergie, en gestion de l'énergie et en rénovation énergétique »* explique Hugues Vérité du Gimelec.

*« Ces 5 points sont incontournables pour espérer atteindre les objectifs que le Gouvernement se donne. On ne peut pas inscrire dans la loi des objectifs ambitieux à long terme et en même temps ne pas se donner les moyens d'agir à court terme alors que les ressources sont disponibles : il suffit de les flécher vers l'investissement de transition énergétique »* poursuit Anne Bringault qui coordonne le travail des ONG sur la transition énergétique pour le CLER et le RAC.

*« Nous invitons les Parlementaires à « territorialiser » bien davantage la future politique de transition énergétique afin de mobiliser pleinement les initiatives locales et de donner les moyens d'agir aux territoires. »* complète Nicolas Garnier, Délégué Général d'Amorce.

*« Le projet de loi doit prévoir la mobilisation d'outils opérationnels pour mieux anticiper, accompagner et sécuriser les transitions professionnelles induites par la transition énergétique. »* termine Dominique Olivier, Secrétaire confédéral de la CFDT.

**Que le Gouvernement et les parlementaires donnent un cap, des priorités claires et les outils et le collectif le garantit : ses membres feront la transition énergétique, et prendront la tête de ce qui s'annonce comme la 4ème révolution industrielle.**



## Tiers financement régional : Attirer les capitaux privés pour accélérer l'investissement dans la rénovation énergétique des bâtiments

Le projet de loi pour la transition énergétique doit donner un nouveau souffle à l'économie française en facilitant le développement de plusieurs secteurs comme ceux de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables et notamment la rénovation énergétique du bâtiment et la production locale d'énergie. Les outils de financement de ces opérations sont un enjeu crucial qui peut avoir un effet d'accélérateur ou, au contraire, freiner les initiatives.

Parmi ces outils, le tiers financement est l'une des options permettant de répondre aux besoins en intégrant à la fois une offre technique et le financement partiel des travaux.



Le législateur européen ne s'y est d'ailleurs pas trompé puisque la Directive 2012/27/UE sur l'efficacité énergétique rappelle à de nombreuses reprises l'importance du tiers-financement et impose aux Etats-membres de lever les obstacles à son développement.

L'avis quasiment unanime du Conseil National de la Transition Ecologique, préconise également le recours à une dérogation au monopole bancaire pour le tiers financement.

Nous demandons donc l'intégration dans le projet de loi pour la transition énergétique de la possibilité d'expérimentation du tiers financement pour la rénovation des bâtiments pour une durée de 5 à 10 ans. Cette mesure sera un signal fort de la volonté du gouvernement d'ouvrir la possibilité aux initiatives et aux expérimentations de se concrétiser, ouvrant la voie à une transition énergétique appropriée par tous.

- Les Sociétés de tiers financement (STF) régionales sont des outils connus, et dans les années 80 et 90, le tiers financement a été largement utilisé en France et Europe pour développer notamment les réseaux de chauffage urbain, et la cogénération
- Le tiers financement est revenu dans l'actualité française en 2011 lors des Tables Rondes Nationales de l'Efficacité Energétique comme un outil de financement pour financer la rénovation énergétique du parc tertiaire public, et des co-propriétés, en s'inspirant d'une SuperEsco (société de services énergétiques) déjà existante en Belgique ( Fedesco) et d'autres initiatives comme en Angleterre ou en Allemagne,
- Les STF ne visent surtout pas à concurrencer le secteur bancaire dès lors que ce dernier est compétitif à l'instar des 3 autres briques composant le modèle ESCO qui sont pour rappel :
  - Un audit énergétique détaillé qui permettra de planifier les travaux dans la durée, et plus exigeant qu'un simple DPE,
  - Une réalisation de travaux par des entreprises qualifiées et labellisées par la STF, et plus exigeant qu'un label RGE,
  - Une maintenance de la performance grâce à la gestion active de l'énergie consistant à mesurer, contrôler et piloter directement ou par un tiers de confiance désigné par le client utilisateur,
  - Un financement qui est gagé sur le respect de la performance, elle-même issue du processus Audit-Travaux, et qui pourra être proportionnel aux gains escomptés en économies d'énergies.

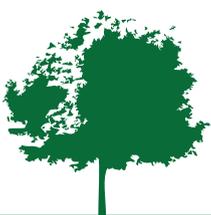
**Conclusion : Entre 500 millions d'euros et 1 Milliard seront potentiellement levés chaque année sur le marché obligataire avec un effet levier sur l'économie réelle à court terme essentiel à la relance de l'investissement et de tout le secteur du bâtiment, dès lors que les STF garantissent la destination finale des fonds auprès des bailleurs internationaux grâce au processus ESCO rappelé ci-dessus.**



## Cette transition que nous voulons !

Nous sommes des syndicats de salariés, des collectivités locales, des entreprises impliquées dans les services énergétiques, des associations citoyennes, des réseaux multiacteurs du développement durable, des individus engagés pour le changement et nous sommes déterminés, au delà de la spécificité de nos attentes respectives, à œuvrer ensemble et sans attendre pour une transition énergétique ambitieuse. La transition, c'est le passage d'un état à un autre. Quitter le système énergétique actuel, construit il y a des décennies sur des références qui ont fondamentalement changé n'est pas une défaite. Projeter la société vers un autre système que le nouveau contexte écologique, social et économique nous impose est une marque d'intelligence collective.

- Parce que cette transition est nécessaire pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre et sortir de la dépendance aux produits pétroliers qui nous soumet aux aléas de la géopolitique internationale dont l'actualité nous rappelle chaque jour, de la Russie au Moyen Orient, l'instabilité préoccupante.
- Parce que cette transition est indispensable au moment où notre pays a un besoin pressant de marges budgétaires et que nous pouvons, en réduisant nos consommations d'énergie, diminuer significativement la facture énergétique nationale (70Mds€ en 2012).
- Parce que cette transition est souhaitable quand nous avons désespérément besoin de créer des emplois et que la transformation de notre système énergétique peut selon différentes études créer très rapidement 100.000 emplois dans le secteur du bâtiment et apporter un bilan net de 600 à 800.000 emplois aux horizons 2030 et 2050, tous secteurs confondus.
- Parce qu'au moment où notre pays va être confronté à un mur d'investissement pour remplacer les installations de production électronucléaire qui arriveront dans les années qui viennent au terme de leur vie industrielle, nous devons faire les choix les plus pertinents pour l'avenir.
- Nous sommes aussi particulièrement stimulés par le changement de modèle que sous-tend cette mutation qui, par bribes, est déjà à l'œuvre sur de nombreux territoires en métropole et dans les outre-mer.
- La transition que nous voulons nous invite à repenser fondamentalement les rapports que nous avons établis de longue date avec l'énergie que nous consommons ou que nous produisons.
- La transition que nous voulons met en priorité la réduction des consommations et la recherche de l'efficacité énergétique dans tous les secteurs de notre vie quotidienne. Cette priorité donnée au refus du gaspillage est une fantastique invitation à innover dans nos façons de nous déplacer, d'habiter, de consommer. Nous faisons le pari que ces transformations nous conduiront à plus de collaborations et plus de liens entre individus et entre acteurs, institutions publiques et entreprises privées, petits opérateurs et grandes collectivités, associations locales et entreprises internationales.
- Nous pensons aussi que le cap donné d'une réduction de 50% de la consommation d'énergie à l'horizon 2050 stimulera la recherche et l'innovation dans les entreprises et sur les territoires et ouvrira de nouveaux champs de développement pour des nouvelles entreprises et de nouveaux métiers.
- La priorité donnée au développement des énergies renouvelables est, elle aussi, une invitation à l'innovation, d'autant que ces énergies se développeront dans la diversification, au plus près des ressources disponibles, en déconcentrant les unités de production et en les rapprochant des lieux de consommation et en décentralisant la gestion des offres d'énergie.





Ces évolutions nous conduiront à ce que les citoyennes et les citoyens se réapproprient les enjeux énergétiques en comprenant mieux les jeux d'avantages et d'inconvénients qu'empporte chaque option technologique et participent ainsi aux arbitrages sur les choix à promouvoir pour valoriser les potentiels d'économie d'énergie et les ressources renouvelables mobilisables sur leur territoire. C'est par le dialogue et la concertation entre les acteurs que nous représentons, avec la coordination des collectivités locales et territoriales, que nous pourrons faire émerger un nouveau modèle, où l'Etat ne sera plus le point central d'organisation mais devra pleinement jouer son rôle d'animateur stratégique faisant le lien entre les territoires, l'échelle nationale et les enjeux européens et internationaux.

Nous ne sommes pas naïfs, nous savons que cette mutation du modèle énergétique ne sera pas facile. Nous constatons aussi que de nombreuses initiatives sont déjà en œuvre pour impulser la transformation du système énergétique sur les territoires. Aussi, nous préférons nous engager avec détermination, dans la concertation et la coopération sur ce chemin du changement dont nous sommes les premiers acteurs.



## La transition énergétique est une chance !

**APPEL** : Une tribune signée par des associations, des acteurs économiques et des personnalités pour une loi vraiment ambitieuse.

Se chauffer, se déplacer sans polluer ni se ruiner. Vivre dans un air redevenu sain. Créer des centaines de milliers d'emplois durables au cœur des territoires. Engager nos entreprises, petites et grandes, dans des activités d'avenir.

Réduire nos importations de pétrole, charbon et gaz (plus de 1000 euros par Français et par an !) qui creusent le déficit commercial. Sécuriser notre accès à l'énergie car consommer mieux et moins, recourir aux énergies renouvelables, c'est garantir un avenir moins dépendant des risques géopolitiques. Limiter le risque de catastrophes aux effets irréversibles tels un accident technologique majeur (nucléaire, chimique ou pétrolier) ou un dérèglement climatique hors de tout contrôle. En finir, enfin, avec le fléau de la précarité énergétique.

Voilà ce que changer notre façon de consommer et de produire de l'énergie peut nous procurer : la transition énergétique n'est pas une contrainte, c'est une chance !

Or cette chance est déjà en germe dans un formidable bouillonnement d'initiatives : partout nos concitoyens et de très nombreux acteurs sont prêts à s'y engager. C'est maintenant au gouvernement et aux parlementaires de prendre leurs responsabilités. Les seules déclarations d'intentions ne suffisent plus : face à la gravité des enjeux, toute inaction serait une faute dont notre génération serait tenue pour responsable.

Il y a urgence à agir, et la Loi sur la transition énergétique en est l'occasion. Mais celle-ci ne produira une impulsion décisive que si elle se fonde sur des principes forts :

- Privilégier l'avenir et non d'illusoires profits à court terme.
- Miser sur les économies d'énergie : grâce à la sobriété et l'efficacité, nous pouvons - et nous devons - réduire de moitié nos consommations d'énergie.
- Désinvestir progressivement les énergies qui nous mettent sous dépendance, polluantes et épuisables (pétrole, charbon, gaz fossile, uranium), afin d'entrer résolument dans l'ère des renouvelables. La France en dispose en abondance, récoltons-les, dans le respect de la biodiversité !
- Réorienter la fiscalité et les outils de financement vers la transition énergétique et l'économie réelle.
- Sensibiliser, éduquer, former à de nouveaux métiers, pour donner du sens et des ressources à ce formidable chantier pour l'avenir.
- Libérer les initiatives, l'autonomie, la participation des citoyens et des entreprises à partir des territoires. S'appuyer sur une recherche renforcée.
- Renforcer le rôle des collectivités pour la mise en œuvre de la transition énergétique au plus près des territoires
- Permettre à chacun de bénéficier d'une transition énergétique juste : nos concitoyens en précarité ont aussi droit à l'accès à l'énergie et à la performance énergétique.

Ce n'est qu'à ces conditions que la loi permettra de façonner un nouveau paysage de l'énergie, plus solidaire et plus juste, dégagé des fardeaux accumulés par le modèle énergétique existant : si l'énergie est une large part de nos problèmes, elle est aussi au cœur de nos solutions. Gouvernement, parlementaires, en fondant la Loi sur la transition énergétique sur ces principes, saisissez cette chance !



La tribune « **La transition énergétique est une chance !** » est parue dans Libération le 17 juin 2014

## LES SIGNATAIRES

### Acteurs économiques

Gimelec, Certinergy, ASTRE, Enercoop Languedoc-Roussillon, Soleil du Midi, Foncière Terre de liens, Enercoop, Energie Partagée Investissement, Biocoop, Geo PLC, ABO Wind, Transitions, GESEC, APESA, B&L évolution, Juwi EnR, IZUBA énergies, Enerplan, Combrailles durables, AERE, Enercoop Ardennes-Champagne, SOLARTE,

### Syndicats

CFDT, CFTC, UNSA, Confédération paysanne

### Collectivités et associations de collectivités

Energy Cities, Amorce

### ONG et associations nationales et internationales

Fondation Abbé Pierre, Humanité & Biodiversité, 4D, Réseau Action Climat – France, CLER – le réseau pour la transition énergétique, REFEDD, L'âge de faire, Avenir climatique, Bio Consom'acteurs, CliMates, Écologie sans frontière, Green Cross France et Territoires, Global Chance, Énergie Partagée Association, Terre de liens, FNAUT, Alofa Tuvalu, CFEEDD, Fondation Nicolas Hulot, LPO, WWF, WECF, CNIID, Les Amis d'Enercoop, Ligue des Droits de l'Homme, Fondation de l'Écologie Politique, Mediapeps, Les Amis de la Terre, ATTAC, CERAS, Fondation France Libertés, La Vie Nouvelle, Surfrider, Oxfam France, GERES, Chrétiens unis pour la terre, Les Petits Débrouillards, Solagro, OREE, Mouvement Utopia, Fondation sciences citoyennes, FNE, Comité 21, négaWatt, Effinergie, Plate-Forme pour le Commerce Equitable, Hespul, Greenpeace, Forum pour une nouvelle Gouvernance Mondiale,

### Associations locales

Solaire en Nord, Solis, Effet de Serre toi-même, Association cause énergie propre, Vents du Grimont, Le Loubatas, Doman chalosse vivante, Planète Éolienne, AMPER, ADERA, Virage énergie Nord-Pas de Calais, Alter Alsace Énergies, Hélioise, ELISE, Association Beaujolais Vert, Héliopole, ALDER Climat Énergie, Association taca (Agir pour le Climat), Bizi !, ALE08, CREAQ, ASDER

### Personnalités

Isabelle AUTISSIER, navigatrice, présidente du WWF, Christiane HESSEL, Patrick VIVERET, philosophe, magistrat honoraire à la Cour des comptes, Albert DUBLER, Président du Conseil mondial de l'architecture, Bruno REBELLE, ex-membre du comité de pilotage du débat national sur la transition énergétique, Valérie MASSON-DELMOTTE, paléoclimatologue membre du GIEC, Jean-Marie PELT, président de l'Institut européen d'écologie, Edmond MAIRE, ancien secrétaire général de la CFDT, Guillaume Duval, rédacteur en chef d'Alternatives Economiques.



## L'anticipation et l'accompagnement des transitions professionnelles : atouts indispensables pour réussir la transition

La transition écologique ouvre de véritables perspectives pour l'emploi, mais engendre d'importantes mutations des activités et des métiers auxquelles il est indispensable de se préparer car il n'y aura pas que des gagnants.

Le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte doit prévoir la mobilisation d'outils opérationnels pour mieux anticiper et accompagner les transitions professionnelles induites par la transition. C'est un point clé pour réussir sa mise en oeuvre !

Pourquoi retarder l'ouverture de négociations au sein des branches professionnelles concernées par des Budgets Carbone sectoriels ?

Prendre en compte les effets sociaux d'une nouvelle programmation pluriannuelle de l'énergie sera doublement bénéfique : d'une part, pour prendre en considération les enjeux emplois/formation en amont des évolutions programmées et, d'autre part, afin de mieux préparer les reconversions professionnelles et industrielles inévitables. Le projet de loi doit intégrer des outils d'analyse partagée de l'évolution des besoins en emplois, compétences et qualifications, facilitant l'adaptation de l'offre de formation.

Les salariés et les demandeurs d'emploi devraient ainsi pouvoir bénéficier d'un accompagnement et d'une sécurisation de leur parcours professionnel renforcés.



Cela implique de :

### Traiter des enjeux emplois à froid, en amont des évolutions programmées par

- un dialogue social territorial sur la gestion prévisionnelle des emplois, compétences et qualifications, lors de la mise en place ou de la révision du Schéma régional climat air énergie (SRCAE) ou du Plan climat air énergie territorial (); il permet d'identifier finement l'évolution des besoins en compétences et qualifications et d'adapter l'offre de formation (sur le modèle de l'étude ECECLI en Ile-de-France).
- des Plans Pluriannuels Emplois et Compétences adossés aux futurs Plans Pluriannuels de l'Energie permettront d'anticiper les problématiques d'emploi et de formation.
- des négociations de branche professionnelle programmant la réalisation, à échéances régulières de contrats d'études prospective (dispositif EDEC).

### Mieux préparer les reconversions industrielles par

- la réalisation de « CV de site » permettant d'étudier les possibilités de conversion industrielle.

Cet outil de dialogue social recense et valorise les compétences et qualifications d'un collectif de travail, afin d'évaluer les pistes d'un développement potentiel et les perspectives d'activités nouvelles. Il facilite l'identification des conditions de bonne intégration d'une nouvelle activité. Acteurs territoriaux, industriels apporteurs d'activité, salariés du site peuvent s'appuyer sur un CV de site pour apprécier les possibilités d'évolution de



## Pour une transition énergétique territoriale

Les objectifs sont au rendez-vous mais sans mesures véritablement structurantes et de long terme, en particulier en faveur de la transition énergétique territoriale. Nous considérons en effet que le projet de loi n'est pas fidèle au puissant élan de décentralisation énergétique qui émergeait du Débat National sur la Transition Énergétique en ne donnant véritablement ni de nouveaux pouvoirs ou compétences, ni de nouveaux moyens propres aux collectivités locales pour mettre en œuvre des politiques énergétiques territoriales efficaces et novatrices, que ce soit en matière de planification, de production décentralisée, de distribution locale, de maîtrise de l'énergie ou de lutte contre la précarité énergétique.

Nous saluons toutefois l'ambition des objectifs nationaux et la présence de quelques mesures ponctuelles telles : la création du chèque énergie, le PCAET intercommunal, la mise à disposition d'un fond d'emprunt à taux bonifié ou encore l'intégration de la compétence « création et exploitation d'un réseau de chaleur ou de froid » dans le CGCT.



Mais ce n'est aucunement suffisant. Pour qu'une réelle transition énergétique existe, nous demandons entre autres : une véritable co-élaboration des SRCAE et des PCAET avec les collectivités territoriales du territoire en même temps qu'une plus grande prescriptivité de ces documents de planification, un dispositif juridique et financier garantissant la mise en place d'un réseau de proximité de plateformes territoriales de la rénovation énergétique accessible à tous les français sous l'égide des collectivités et coordonné par la Région, la création d'une commission territoriale de lutte contre la précarité énergétique dont la priorité sera l'identification de la précarité énergétique et sa résolution systématique par la rénovation pour les logements les plus énergivores, la création d'un fond de transition énergétique dans les contrats de distribution d'énergie sous l'égide des autorités organisatrices de la distribution d'énergie, l'évolution de la gouvernance nationale d'ERDF, le renforcement de la politique de développement de la chaleur renouvelable et la bonification des projets de financement participatifs de production d'énergie renouvelable.

Nous invitons les Parlementaires à « territorialiser » bien davantage la future politique de transition énergétique afin de mobiliser pleinement les initiatives locales et de donner les moyens d'agir aux territoires. Sans transition énergétique territoriale, il n'y aura pas de transition énergétique française.



## 4 millions de ménages précaires énergétiques en 2006, combien en 2050 ?

La dimension sociale de la transition énergétique et, en particulier, la lutte contre la précarité énergétique doit être au cœur des objectifs et des mesures de la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte : elle est une condition de sa réussite.

Ces objectifs sont affirmés dans l'exposé des motifs du projet de loi. Pourtant, ils ne se retrouvent que dans une seule et unique disposition, le chèque énergie qui doit aider les ménages à payer leurs factures d'énergie.

Que signifie l'accès à l'énergie dans la France du XXI<sup>e</sup> siècle ? Il ne s'agit pas du seul accès physique à la ressource (compteur, équipement), mais bien des conditions économiques permettant de disposer de l'énergie suffisante : avoir un compteur, c'est

bien, pouvoir payer les factures, c'est mieux.

Cela implique des objectifs spécifiques de réduction de la demande d'énergie (rénovation en priorité des logements dits « passoires thermiques » occupés par des ménages modestes) ET de solidarité envers les personnes en situation de précarité énergétique (soutien au paiement des factures).

Il s'agit également de renforcer un système qui se veut globalement incitatif par une obligation minimale de résultat destinée à protéger la sécurité et la santé des personnes en intégrant la performance thermique dans les critères de décence des logements.

Et enfin, sur le plan financier, de mieux orienter les moyens vers l'objectif de lutte contre la précarité énergétique, tout en renforçant la portée et en précisant le financement du chèque énergie.



## La mobilité, un volet à renforcer pour la Transition Énergétique

La mobilité constitue un des principaux piliers de la transition énergétique. Aujourd'hui, les ménages sont confrontés à des besoins en mobilité de plus en plus importants tant pour des raisons professionnelles que pour des motifs personnels. Face à la hausse du prix des énergies et des risques sanitaires associés aux véhicules thermiques, il est nécessaire d'apporter des réponses pertinentes aux ménages pour lutter contre l'autosolisme – le fait de prendre sa voiture seul.

De nombreuses initiatives locales existent en la matière. La loi sur la transition énergétique doit assurer le droit à tous les territoires de mener une politique cohérente et contextualisée sur ce sujet. Puisque les solutions en mobilité diffèrent d'un territoire à un autre (contexte urbain différent du contexte rural), puisque le niveau de vie des individus influe sur leurs déplacements et puisqu'une mobilité alternative est source d'innovation, le projet de loi sur la transition énergétique se doit de répondre aux attentes des ménages et des territoires.

En l'état actuel, le projet de loi souffre de lacunes importantes sur le volet mobilité. En effet, l'accent est mis sur le développement de l'électromobilité (développement des infrastructures de recharge, obligation d'achat pour les collectivités etc.). Cette attention portée aux véhicules électriques ne peut se faire au détriment des mesures portant sur les autres mobilités.



Pour être à la hauteur des enjeux de la transition, pour saisir les opportunités économiques de la transition (on pense aux bénéfices de l'écomobilité sur la santé publique), pour que cette transition soit socialement inclusive, nous voulons aller plus loin. C'est pourquoi nous attendons des parlementaires des avancées dans la loi pour :

1. Inciter à la pratique du vélo, en agissant sur le stationnement et en introduisant une indemnité kilométrique vélo, versée par l'employeur qui le désire aux salariés cyclistes,
2. Encourager les pratiques intermodales, véritable gisement dans les déplacements quotidiens
3. Prendre en compte les enjeux de précarité énergétique et d'exclusion sociale dans la mobilité,
4. Généraliser les Plan de Déplacement Entreprise (PDE) aux entreprises de plus de 50 salariés pour encourager un report modal vers les modes actifs comme le vélo et la marche à pied, et les modes de transports collectifs, et inciter au covoiturage et à l'autopartage, mais aussi donner lieu à des mesures organisationnelles comme le télétravail.
5. Abaisser le seuil actuellement fixé à 100 000 habitants pour la réalisation d'un Plan de Déplacements Urbains (PDU) dont l'efficacité a été démontrée pour mettre en place une politique de déplacements locale pertinente, car adaptée aux spécificités du territoire..

En ouvrant la voie à des expérimentations innovantes, menées localement par des acteurs pionniers et en agissant de manière incitative, ces mesures permettraient d'enrichir considérablement le projet de loi.



## Notre collectif est composé des membres suivants :



### Contact du collectif Les Acteurs en Transition

Anne Bringault

06 07 34 40 67

<http://transitionenergetique.org/>

